

Grenoble, le jeudi 15 septembre 2016



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Annie BOISBOUVIER
Jean-Marc SIMON
Inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques
régionaux de sciences de la vie et de la Terre

à

Mesdames et messieurs les Professeurs
de sciences de la vie et de la Terre
des collèges et lycées publics et privés

s/c

Mesdames et messieurs les chefs d'établissements

Objet : courrier de rentrée Sciences de la Vie et de la Terre 2016

Rectorat

Collège
des
inspecteurs d'académie,
inspecteurs pédagogiques
régionaux

Réf N°2016-114

Annie BOISBOUVIER
Jean-Marc SIMON

IA-IPR de
Sciences de la vie et de la
Terre

Téléphone
06 12 37 07 47
06 10 99 06 47

Mél :
Annie.Boisbouvier@ac-grenoble.fr
Jean-Marc.simon@ac-grenoble.fr

Coordonnées du secrétariat :

Téléphone
04 76 74 70 62

Mél :
ce.ipr-ien@ac-grenoble.fr

7, place Bir-Hakeim
CS 81065 - 38021
Grenoble cedex1

Cher(e) s collègues,

Nous espérons que vos vacances ont été reposantes. Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux collègues qui arrivent dans notre académie (collègues en provenance d'autres académies et collègues stagiaires). Nous tenons à vous remercier pour vos différentes contributions aux examens, concours et tutorats pendant l'année scolaire 2015-2016 ainsi que pour l'accueil que vous réservez aux nouveaux professeurs stagiaires.

Comme chaque année, nous vous communiquons quelques informations qui pourront servir de support à vos réflexions de rentrée. Ce courrier est disponible sur le site académique :

<http://www.ac-grenoble.fr/disciplines/svt> (rubrique "inspection")

Vous souhaitant la rentrée la plus sereine possible, nous vous adressons, chère ou cher collègue, nos salutations les plus cordiales.

Annie Boisbouvier

Jean-Marc Simon

1. ENSEIGNER en 2016 : lettre commune des inspecteurs du second degré aux professeurs et personnels *Le collège des inspecteurs du second degré*

ftp://ftp.ac-grenoble.fr/svt/inspection/Lettre_rentree_corps_inspection_second_degre.pdf

1. COMMUNIQUER ET PARTAGER LES RESSOURCES

→ **Pour tous les professeurs notamment pour les nouveaux arrivés dans l'académie**

La liste de diffusion reste l'outil privilégié d'échanges et de mutualisation, tant sur des communications institutionnelles que des informations scientifiques ou des réflexions pédagogiques, concernant aussi bien les lycées que les collèges. Cette liste, hébergée par le rectorat, est modérée par l'inspection.

Seules les adresses professionnelles sont utilisées, à quelques exceptions près, notamment pour des professeurs qui ne sont plus en activité ou mutés dans une autre académie. Elles sont toutes automatiquement construites sur le même modèle :

nom.prénom@ac-grenoble.fr (le mot de passe étant votre numen, il est conseillé de changer ce dernier par la suite).

L'inscription à la liste des professeurs en exercice dans l'académie est **automatique**. Tout professeur exerçant dans l'académie obtient automatiquement une adresse académique.

Vous pouvez connaître vos coordonnées, ainsi que d'autres informations personnelles, sur le portail sécurisé du site académique (accès par le numen) : <https://bv.ac-grenoble.fr/uPortal/>

IMPORTANT

➤ **transfert vers un compte personnel :**

Vous pouvez relever le courrier de cette adresse professionnelle sur une autre adresse en allant sur le Webmail (<http://webmail.ac-grenoble.fr/>) puis **options / messagerie / compte local / transfert**. Il suffit alors cocher la case "**Activer le transfert automatique**" (vous pouvez utiliser plusieurs adresses) et décocher la case "**conserver une copie du message**" pour ne pas saturer la boîte, sous peine de ne plus pouvoir recevoir de message. Le robot de messagerie vous enverrait alors un message d'erreur ... avec menace de radiation de la liste ... mais sans mise en œuvre réelle.

➤ **Répondre à l'expéditeur d'un message**

Pour remercier gentiment un collègue pour son message ou pour lui répondre personnellement, **il ne faut pas faire "répondre à"** sinon le message est adressé à toute la liste. Il faut prendre la peine de **copier l'adresse de l'expéditeur et la coller en lieu et place de l'adresse de la liste qui s'affiche automatiquement**. Sinon nous, inspecteurs et modérateurs, devons renvoyer "à la main" les messages mal adressés. **Nous refuserons les messages personnels adressés à la liste. Un message de rejet sera alors adressé automatiquement par le robot, qui devra servir d'alerte.**

2. TEXTES ET PROGRAMMES

→ **LES PROGRAMMES du collège sont disponibles à l'adresse :**

<http://www.education.gouv.fr/cid81/les-programmes.html>

➤ **Des ressources disponibles sur Eduscol :**

Pour le cycle 3 :

<http://eduscol.education.fr/pid34183/sciences-technologie.html>

Pour le cycle 4 :

<http://eduscol.education.fr/cid99686/ressources-svt-c4.html>

→ **LE SOCLE COMMUN DES CONNAISSANCES, DES COMPETENCES et DE CULTURE**

Une **compétence**, en tant que mobilisation des connaissances, des capacités et des attitudes, en situation complexe et nouvelle, est l'occasion d'impliquer l'élève et de vérifier qu'il sait utiliser les outils dont il a été équipé lors des apprentissages. L'évaluation des compétences peut et doit se faire dans toutes les situations où l'élève fait preuve d'autonomie. **À ce titre, toutes les situations laissant une part d'initiative à l'élève (enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), histoire des arts, rapport de stage, ...) devraient être des lieux et des moments privilégiés de travail et de mise en œuvre des compétences.**

Les capacités de notre discipline (restituer, s'informer, raisonner, réaliser et communiquer) peuvent être utilisées pour l'évaluation "au jour le jour" des apprentissages. Il est important aussi de prendre en compte, notamment lors des travaux en groupe, les **attitudes** comme, par exemple, l'autonomie, la prise d'initiatives et le respect des règles de vie en communauté. La maîtrise de la langue est l'affaire de toutes les disciplines, de même

que l'utilisation du numérique. Ces évaluations doivent permettre de donner un avis argumenté et circonstancié pour les cinq domaines du socle, le premier étant subdivisé en quatre composantes :

- **les langages pour penser et communiquer ;**
 - comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'écrit et à l'oral ;
 - comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale (ou une deuxième langue étrangère) ;
 - comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques ;
 - comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps.
- **les méthodes et outils pour apprendre ;**
- **la formation de la personne et du citoyen ;**
- **les systèmes naturels et les systèmes techniques ;**
- **les représentations du monde et l'activité humaine.**

Le nouveau socle : des ressources seront mises en ligne afin d'orienter l'évaluation des domaines du socle, notamment en ce qui concerne la description de ce qui est attendu pour le niveau 3 "satisfaisant" du contrôle continu du DNB.

- **Décret n° 2015-372 du 31 mars 2015**
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=87834
- **EDUSCOL**
<http://eduscol.education.fr/cid86943/nouveau-socle-commun-pour-2016.html>

➔ LE LYCEE

Rappels :

Les programmes en vigueur à la rentrée scolaire sont consultables dans les bulletins officiels suivants :

Programme de seconde : Arrêté le 8 avril 2010, BO spécial n° 4 du 29 avril 2010

Programmes de première ES-L et S : BO spécial n°9 du 30 septembre 2010

Programme de terminale S et de spécialité : BO spécial n°8 du 13 octobre 2011

Enseignements d'exploration de seconde : vous trouverez les programmes et ressources en consultant l'adresse :

<http://www.education.gouv.fr/cid52692/les-enseignements-nouvelle-seconde.html#Enseignements%20d%E2%80%99exploration>

Accompagnement personnalisé : Texte de référence : Bulletin officiel spécial n° 1 du 4 février 2010
<http://eduscol.education.fr/svt/enseigner/ressources-par-dispositif-et-enseignement/accompagnement-personnalise.html>

Première ES-L : le programme, traité par deux professeurs de disciplines différentes doit conduire les élèves à comprendre les liens entre ce qui est enseigné en SVT et en SPC (ex : la vision). Les évaluations sont, autant que possible, à concevoir et à corriger ensemble, notamment le commentaire rédigé, comme ce sera le cas lors de l'épreuve anticipée...

DNL. SVT :

Dans notre académie, une quinzaine de professeurs possède une certification complémentaire en DNL SVT (la très grande majorité en DNL SVT anglais). Des ressources très riches et pertinentes sont déposées sur le site académique de SVT avec de nombreuses vidéographies.

<http://www.ac-grenoble.fr/disciplines/svt/articles.php?pg=820>

Tous les professeurs disposant d'une certification complémentaire doivent contacter Annie BOISBOUVIER au début de l'année scolaire (avant la Toussaint) en précisant la date d'obtention, l'académie d'obtention de cette certification. Tous ceux qui enseignent déjà auprès d'élèves en DNL doivent impérativement se manifester afin de connaître les thèmes retenus pour le baccalauréat.

TPE : Les thèmes pour l'année 2016-2017 : note de service 2015-097 du 23 juin 2015 (BO n°27 du 2 juillet 2015)
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=90682

	Série économique et sociale	Série littéraire	Série scientifique
Thèmes communs	L'aléatoire, l'insolite, le prévisible	L'aléatoire, l'insolite, le prévisible	L'aléatoire, l'insolite, le prévisible
	Éthique et responsabilité	Éthique et responsabilité	Éthique et responsabilité
	Individuel et collectif	Individuel et collectif	Individuel et collectif
Thèmes spécifiques	Les inégalités	Le jeu	Structures
	Crise et progrès	Héros et personnages	La mesure
	L'argent	Lumière, lumières	Matière et forme

→ Le baccalauréat

➤ Convocation des correcteurs (rappels)

Tout professeur enseignant pendant l'année **en terminale S, en première S, en 1^{ère} L ou en 1^{ère} ES** **est susceptible d'être convoqué** pour la correction des épreuves écrites (premier groupe ou épreuves anticipées) et, automatiquement, pour les épreuves orales du second groupe (même les coordonnateurs de centre). Si, pour des raisons personnelles (situation familiale ou médicale, voyage, déménagement...), vous souhaitez ne pas être convoqué(e) pour la session de juin de l'année scolaire en cours, vous devez transmettre avant la fin janvier une demande écrite par voie hiérarchique au chef de la division des examens et concours, avec copie aux IA-IPR de SVT. **Ne prenez aucun engagement, quel qu'il soit, sans avoir reçu un accord écrit du chef de la DEX.**

Comme depuis plusieurs années, grâce à une collaboration étroite avec le service des examens, **aucun enseignant ne devrait corriger plus de deux années consécutives en série scientifique.** Les contraintes, notamment de distance, font que de très rares entorses à ce principe tacite peuvent encore avoir lieu. Si les services de la DEC et l'inspection pédagogique font tout leur possible pour respecter ce principe, la mission de correction des examens et concours demeure une obligation statutaire. Pédagogiquement, la correction de l'examen auquel on prépare les élèves permet de prendre la mesure des exigences et d'éviter l'inflation de connaissances hors programmes et parfois peu raisonnables.

Pour les deux séries L et ES, les besoins en correcteurs et le temps court de correction ne permettent et ne justifient pas de prévoir une telle rotation, gourmande en énergies pour son organisation.

➤ Les sujets de baccalauréat des sessions précédentes :

Sur le site de l'académie de Besançon :

<http://svt.ac-besancon.fr/banque-de-sujets-de-bac/>

L'évaluation des compétences au lycée est tout aussi importante que celle des seules connaissances et capacités isolées. Les élèves, déjà bien formés au collège, poursuivent et renforcent leur acquisition de capacités (savoir-faire), développent leurs attitudes (savoir-être) tout au long de leur scolarité. Il est donc important de veiller à évaluer ces compétences dès la classe de seconde, dans des **situations aussi ouvertes que possibles** pour nécessiter la **mobilisation des acquis** et pas seulement la réalisation de procédures simples sur des cheminements tracés pour tout le monde.

Les modalités d'application des dispositions relatives à la conservation du bénéfice des notes obtenues à l'examen des baccalauréats général et technologique à compter de la session 2016 de l'examen – BO n°28 du 14/07/2016 :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=103183

Cette circulaire fixe le cadre général de la mise en œuvre de la conservation du bénéfice des notes pour les candidats aux baccalauréats général et technologique qui se présentent dans la même série d'examen, hors dispositifs transitoires et particuliers définis par arrêtés ministériels.

L'ECE : nous vous remercions d'avoir, cette année encore, organisé cette épreuve lourde mais appréciée par tous, chefs d'établissement, professeurs et élèves. Elle permet à ces derniers de montrer la maîtrise de leurs acquis expérimentaux après sept années de formation : **capacités** pratiques ("réaliser" et "communiquer" en particulier), mais aussi **attitudes** (autonomie et initiative, respect de règles et travail en groupe), utilisation des TICE et maîtrise de la langue.

Les **moyennes très différentes d'un établissement à l'autre** doivent être l'occasion d'échanges au sein de chaque établissement autour des modalités d'évaluation et d'appréciation des critères (voir annexe 1).

Les fiches techniques utilisées dans les situations d'évaluation peuvent et doivent être mises à disposition des élèves pendant les activités ("site élève" avec fiches d'aide, critères de réussite et d'évaluation, consignes de sécurité, ...) à partir du **site national** :

<http://pedagogie.ac-toulouse.fr/svt/serveur/bankact/>

➤ Les résultats du baccalauréat : Voir annexe 1 (pour l'écrit et l'ECE)

Rappel : vous trouverez à l'adresse ci-dessous une "**aide à la préparation de l'évaluation des compétences expérimentales en sciences de la vie et de la Terre**" pour le baccalauréat général de la série scientifique

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/SVT/88/0/Aide_a_la_preparation_des_ECE_de_SVT_du_BAC_S_-_session_2015_396880.pdf

3. FORMATION ET CULTURE SCIENTIFIQUE

→ FORMATIONS ET STAGES

Une restructuration importante de la formation continue se met en place au sein de l'académie pour donner naissance à une formation tout au long de la vie (FTLV). Pendant la période d'organisation un plan de formation (PAF) a été tout de même établi, il est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.ac-grenoble.fr/admin/spip/spip.php?article760>

Pour rechercher des actions de formation, vous pouvez utiliser le lien suivant :

<https://bv.ac-grenoble.fr/ipaf/DAAF>

La mise en place de la réforme se poursuit au collège, avec au moins une journée pour le cycle 3. En conséquence, pour cette année, les RPP (réseau pédagogique de proximité) sont pour l'heure supprimés, ainsi que tous les stages disciplinaires "collège".

Nous vous tiendrons informés par la liste de diffusion des nouvelles modalités d'inscription aux actions de formation qui seront proposées.

➤ Préparation aux concours internes (formation promotionnelle) :

De l'avis de tous, la préparation aux concours est un atout pour la réussite aux concours mais constitue également un lieu d'échanges et d'enrichissement pédagogique.

Nous rappelons que les contractuels, entre autres, après trois années d'ancienneté peuvent s'inscrire au Capes interne. Le calcul de l'ancienneté est fait par le rectorat. Les collègues contractuels ne connaissant pas toujours l'existence de la formation, nous vous remercions de faire circuler l'information.

Plus de détails : **Voir Annexe 2 et site académique**

➤ Parcours de formation pour les contractuels :

L'académie de Grenoble a mis en place un parcours de formation afin d'aider les nouveaux contractuels. Véritable aide aux premiers pas dans un établissement scolaire du second degré, ce parcours est prévu sur trois ans avec pour objectif possible la préparation au Capes Interne.

Trois journées dans l'année sont encadrées par un formateur afin d'apporter une aide pédagogique pour la mise en œuvre de l'enseignement. Un parcours numérique sur Magistère (parcours libre de formation à domicile) permet à chaque stagiaire contractuel de découvrir et comprendre le fonctionnement d'un établissement scolaire, de connaître les droits et devoirs de l'enseignant, le rôle du Conseil de classe, ce qu'est un programme

...

Les contractuels souhaitant suivre cette formation peuvent s'adresser à Catherine.chovet@ac-grenoble.fr.

Nous vous invitons à faire connaître ces parcours de formation à tous les collègues contractuels de votre établissement. Pour plus de détails, voir **Annexe 2** et site académique

➤ Le site académique de SVT :

Muriel Veber (muriel.veber@ac-grenoble.fr) et **Christine Polo** (Christine.Polo@ac-grenoble.fr) sont en charge du site académique. **N'hésitez pas à les contacter si vous pensez que vos projets, activités ou ressources sont intéressantes pour notre académie.**

4. ACTIONS EDUCATIVES ET VALORISATION DES SCIENCES

Dans le cadre du socle commun, les actions éducatives et sorties scolaires sont autant d'occasion d'évaluer les attitudes et les capacités développées par les élèves.

→ **Le jeu-concours académique "Rallye Sciences"** est organisé tous les ans pour les classes de troisième et seconde. Comme chaque année, plus d'une centaine de collèges et lycées a participé en 2015-2016. Cette année, le thème retenu est « **La science dans vos assiettes** ».

→ **La fête de la science** aura lieu du 08 au 16 octobre 2016
<http://www.fetedelascience.education.gouv.fr/>

→ Les olympiades des géosciences :

Cette année, huit lauréats académiques seront récompensés, en novembre 2016. Le premier lauréat académique a également été récompensé au niveau national par une médaille de bronze. Nous félicitons tous les lauréats pour leurs résultats mais aussi tous les participants à ce concours.

Les modalités de ces olympiades ont été définies dans le *BO 39 du 01 novembre 2007*:

<http://www.education.gouv.fr/bo/2007/39/MENE0701723N.htm>

→ Éducation au développement durable :

Nathalie Carencó, professeure au lycée Louis Armand de Chambéry (Nathalie.Carencó@ac-grenoble.fr) et chargée de mission peut vous aider pour tout projet concernant le développement durable. N'hésitez pas à la contacter si vous avez besoin.

→ Éducation à la sexualité :

Laurence Communal (laurence.communal@ac-grenoble.fr), professeure au collège Evire d'Annecy et chargée de mission à mi-temps, est l'interlocutrice privilégiée de tous les projets et peut être destinataire de toutes les questions ou difficultés. Elle a participé à plusieurs publications de la DGESCO et co-écrit un ouvrage, "éducation à la sexualité au collège et au lycée", publié par le CRDP de Grenoble. Elle continue sa mission nationale à la DGESCO.

5. EQUIPEMENT DES LABORATOIRES ET SECURITE

Dépliant "**RISQUE ET SÉCURITÉ EN SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE ET EN BIOLOGIE-ÉCOLOGIE**" en version PDF à l'adresse :

<http://eduscol.education.fr/svt/sinformer/environnement-professionnel/risques-et-securite-en-svt.html>

La **circulaire n° 2016-108 du 8-7-2016** relative aux **dissections** en classe de SVT, disponible à l'adresse ci-dessous, confirme **l'interdiction de dissection de la souris** et limite le recours aux seuls "invertébrés, à l'exception des céphalopodes" et "vertébrés ou produits issus de vertébrés faisant l'objet d'une commercialisation destinée à l'alimentation" :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=104634

6. INSPECTION

L'inspection individuelle se fonde d'une part sur l'observation d'une séance et d'autre part sur l'examen de traces de l'activité globale de l'enseignant (fiches de préparation, cahier de textes, actions dans l'établissement etc.) et de l'élève (cahier ou classeur, carnet d'expériences etc.).

Documents à remettre à l'inspecteur au début de l'inspection :

Concernant l'activité de la classe observée :

- Le **cahier de textes de la classe**, comprenant le **plan du cours**, les **activités pratiques** et les **supports utilisés**.

Depuis la rentrée 2011 le **cahier de textes numérique** est obligatoire (**Bulletin officiel n°32 du 9 septembre 2010**). Il est nécessaire que l'inspecteur puisse disposer d'une **version condensée imprimée**.

<http://www.education.gouv.fr/cid53060/mene1020076c.html>

- Une **version "papier" des contrôles** de la classe.
- **Deux classeurs ou cahiers d'élèves, complets**, notamment si les élèves utilisent un trieur.
- **Quelques bulletins d'élèves de la classe ou d'autres classes**.

Remarque : pour le collège, la forme curriculaire du programme du cycle 4 permet une déclinaison locale de la programmation entre les trois années du cycle. **Lors de l'inspection, cette programmation de cycle devra être présentée.**

Concernant l'activité générale de l'enseignant :

- **Fiche individuelle d'inspection** : la partie relative aux activités personnelles et aux stages suivis peut être fournie sous forme d'une annexe. Un fichier informatique vierge a été adressé à tous les établissements.
- Tout document relatif à l'implication du professeur ou de l'équipe dans des actions liées au **projet d'établissement** et au **contrat d'objectifs**.

Organisation de l'entretien :

L'entretien est prévu statutairement pour durer une heure environ. Il doit être l'occasion de valider les points forts et identifier les points faibles de l'enseignement. Il ne s'agit en aucun cas d'un jugement sur la personne mais sur les pratiques. Ces dernières évoluant avec les injonctions institutionnelles (comme la mise en œuvre du socle commun et la réforme du lycée, entre autres, ...) et avec le public élève, la participation aux formations est particulièrement soulignée.

Les principaux observables sont :

- Maîtrise de la langue (écrit et oral).
- Traces écrites collectives et implication des élèves dans leur élaboration.
- Travaux pratiques concrets réalisés.
- Mise en activité des élèves (nature et conditions de réalisation) et traces personnelles, corrigées, dans le cahier-classeur. Place faite à l'autonomie.
- Évaluation des capacités expérimentales.
- Évaluation des compétences
- Adéquation entre évaluation sommative et apprentissages.
- Prise en compte de la diversité des élèves.

Le BO n°30 du 25 juillet 2013 présente le **référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation**. Ces compétences définissent le cadre de ce qui est attendu d'un enseignant dans l'exercice de ses missions.

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066

→ RESPONSABILITES D'INSPECTION

Inspecteurs :

Annie Boisbouvier : Annie.Boisbouvier@ac-grenoble.fr

Téléphone rectorat : 04 76 74 70 60 / **Mobile professionnel : 06 12 37 07 47**

Jean-Marc Simon : Jean-Marc.Simon@ac-grenoble.fr

Téléphone rectorat : 04 76 74 70 60 / **Mobile professionnel : 06 10 99 06 47**

Chargés de mission d'inspection :

- **Françoise Baret** (professeure agrégée au lycée Ella Fitzgerald, Saint-Romain en Gal)
- **Sandrine Bianco** (professeure agrégée au collège Val des Usses, Frangy)
- **Catherine Chovet** (professeure agrégée au collège Europole de Grenoble)
- **Jean-Christophe Ciccicone** (professeur agrégé au lycée Emile Loubet, Valence)
- **Catherine Lamy** (professeure agrégée au lycée Paul Hérault, Saint-Jean de Maurienne et détachée à mi-temps à l'université)
- **Nicole Michel** (professeure agrégée au lycée E. Herriot, Voiron)
- **Nathalie Patermo** (professeure agrégée au lycée Europole, Grenoble)

REMERCIEMENTS :

Comme chaque année, nous tenons à remercier tous ceux d'entre vous qui, en plus de leurs charges habituelles, acceptent de s'investir au service de la discipline en répondant favorablement à nos sollicitations.

**Les IA-IPR des sciences de la vie et de la Terre
Académie de Grenoble**

ANNEXE 1 : Les résultats du baccalauréat

Comme chaque année, nous remercions vivement les collègues qui assurent avec compétence et dévouement les missions de coordonnateur de centre de correction. Leur implication permet un travail d'entente et d'harmonisation particulièrement efficient, propice à des corrections les plus sereines possibles, dans l'intérêt des candidats que nous avons à évaluer.

Pour les séries L et ES, la correction organisée dans les centres de baccalauréat, bien qu'intense, a donné entière satisfaction, notamment parce que de bonnes conditions d'accueil ont été prévues par les chefs de centre, les coordonnateurs et les professeurs de l'établissement que nous tenons à remercier en notre nom à tous. Les correcteurs apprécient généralement de pouvoir harmoniser en direct leurs pratiques d'évaluation, sur un temps court.

→ Épreuve anticipée du baccalauréat – série ES-L :

Moyenne académique « épreuve anticipée de sciences » pour la série ES : 11,55 /20
Moyenne académique « épreuve anticipée de sciences » pour la série L : 10,45 /20

→ Baccalauréat – série S

Résultats académiques de l'écrit

Moyenne globale : 13,73 / 20

ECE : 14,7 / 20

Spécialité	%	Moyenne de SVT (/ 20)
Maths	22,8	14,3
SPC	26,0	13,8
SVT	44,1	13,5
ISN	7,1	13,1

Comme depuis maintenant plusieurs années, nous nous réjouissons de ces très bons résultats qui valident une formation solide et motivante et des critères de correction cohérents avec les exigences nationales exprimées dans le programme. **La tendance à éviter toute inflation cognitive et à travailler tout autant les méthodes, qu'elles soient d'investigation, expérimentales et pratiques, ou de restitution réfléchie des connaissances, semble porter ses fruits. Les élèves sont bien préparés à cet examen.**

Il est important que la programmation sur l'année prenne en compte un **temps de révision**, qui permettra la maturation entre la **compréhension** des notions, leur **assimilation** et leur **mise en œuvre**.

Statistiques des résultats de la série S depuis 1996 (note globale et ECE) :

<ftp://ftp.ac-grenoble.fr/svt/ECE/statistiques-96-16-grenoble-bacS.pdf>

Résultats de l'ECE :

- **par établissement** (mais anonyme) :

ftp://ftp.ac-grenoble.fr/svt/ECE/ECE_resultats-grenoble-2016-par-etabs-anonyme.pdf

Les **moyennes variant de 17,6 à 11,5** et ce pour un nombre suffisant de candidats pour que ces moyennes aient un sens, il est nécessaire de s'interroger d'une part sur les modalités d'attribution des niveaux de maîtrise ABCD pour les quatre étapes et d'autre part sur les apprentissages tout au long des trois années de formation au lycée. Cette épreuve, basée essentiellement sur des capacités pratiques et expérimentales, devrait être très bien réussie par la majorité des élèves ayant suivi toute l'année un enseignement avec travaux pratiques privilégiant la réflexion sur une stratégie de résolution, la prévision des résultats, le choix de témoin, la mise en œuvre d'un protocole suffisamment détaillé pour éviter tout piège, la communication des résultats et enfin leur mise en relation pour fournir des éléments de réponses à la question initiale.

Les documents issus de la **visio-formation de 2013** sur l'évaluation de l'étape 3 restent accessibles sur le site académique à l'adresse ci-dessous. Ils peuvent et devraient être utilisés pour discuter au sein des équipes la lecture des critères d'attribution des quatre niveaux pour chaque étape, critères qui sont explicités dans les grilles de correction fournies avec les sujets.

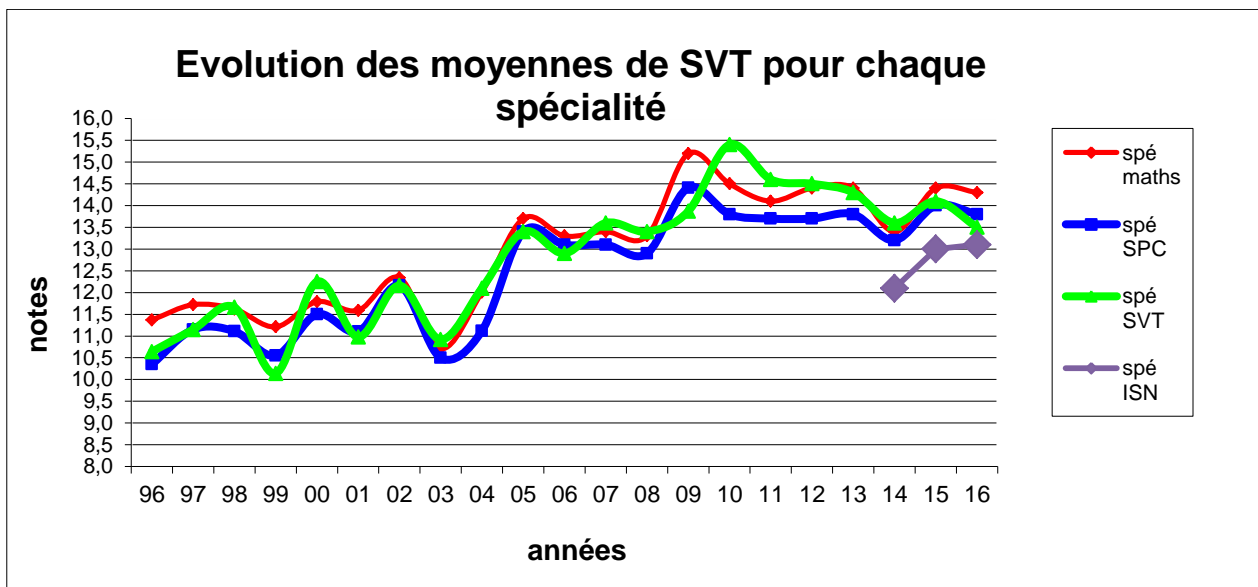
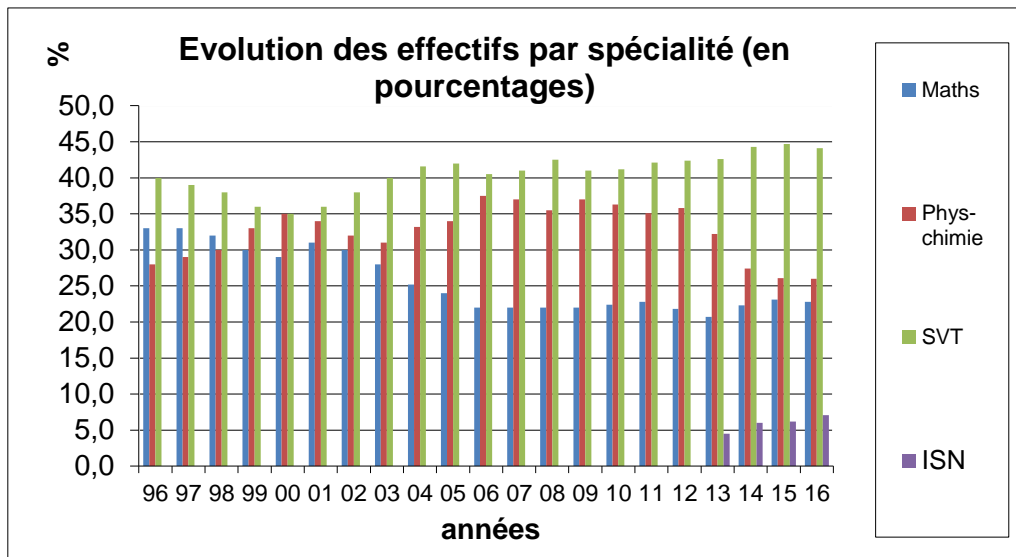
<ftp://ftp.ac-grenoble.fr/svt/ECE/ECE-2014-formation.zip>

- **Bilans et graphiques par étapes :**

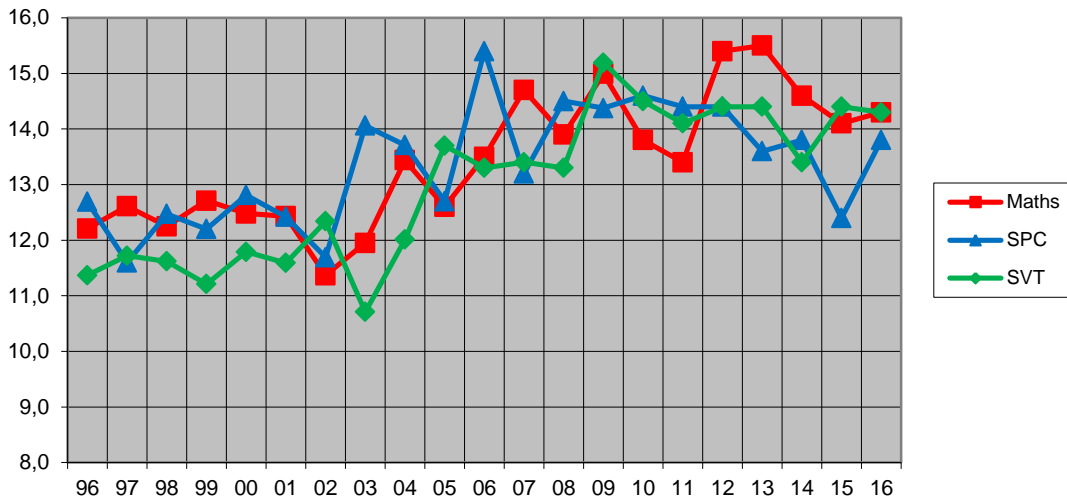
<ftp://ftp.ac-grenoble.fr/svt/ECE/ECE-grenoble-2016-graphiques.pdf>

Il s'agit des informations concernant cette épreuve saisies sur le site national pour obtenir la note à partir des niveaux ABCD d'évaluation. **Chaque établissement** (identifiant numéro établissement et mdp "grenoble") **peut récupérer sous forme graphique les résultats de ses candidats** sur le site national (Toulouse), avec références académique et nationale. Les équipes peuvent s'appuyer, entre autres, sur ces dernières pour réguler leur formation, leur évaluation et ultérieurement les harmonisations de l'épreuve.

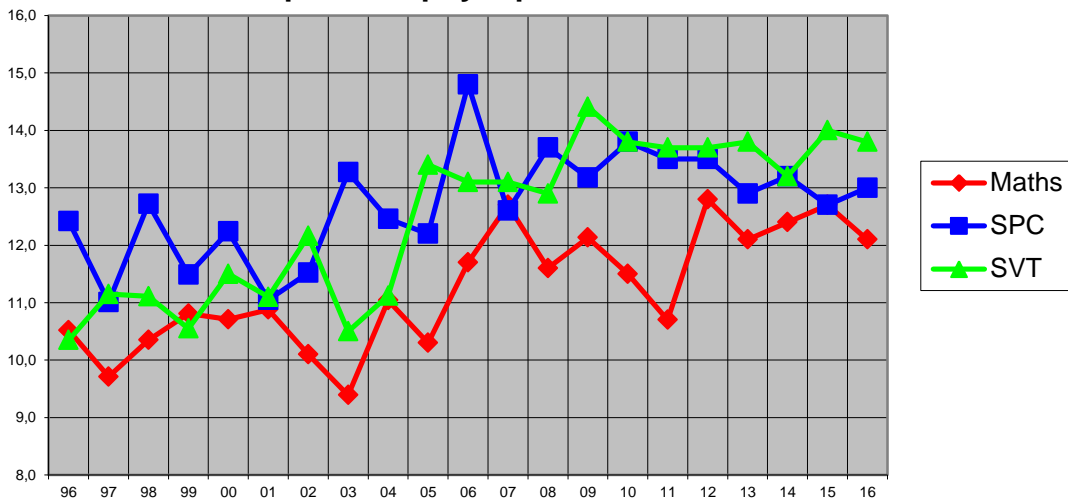
ANNEXE 1 : Les résultats du baccalauréat (suite)



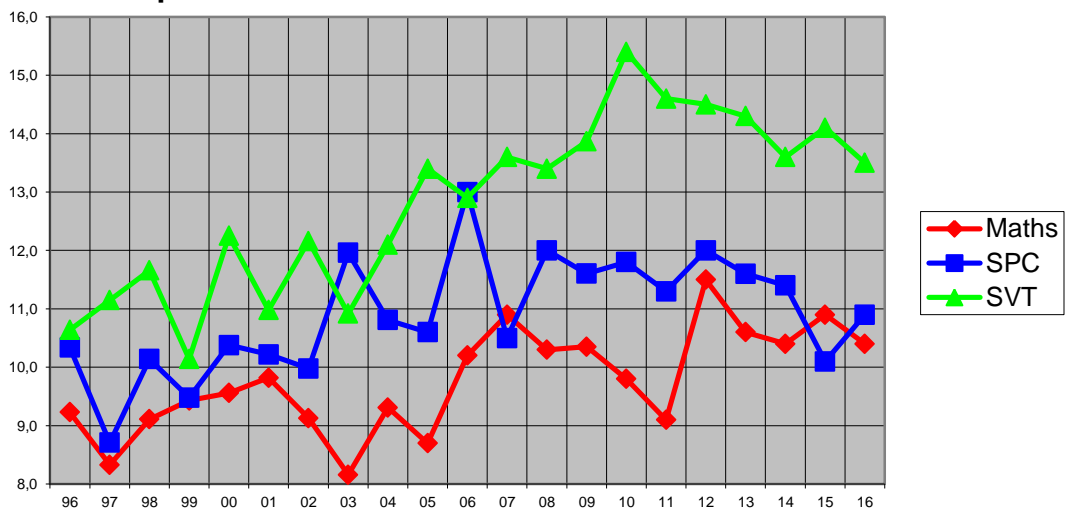
Evolutions des moyennes de maths, SPC et SVT pour la spécialité mathématiques



Evolution des moyennes de maths, SPC et SVT pour la spécialité physique-chimie



Evolution des moyennes de maths, SPC, SVT pour la spécialité Sciences de la Vie et de la Terre



Les formations promotionnelles

Les formations aux concours internes se dérouleront tous les mercredis à partir du 21 septembre 2016 jusqu'au mois de janvier au lycée Marie Curie à Echirolles. De février aux vacances de Printemps, les oraux seront préparés au lycée Champollion et à l'ESPE (ex-IUFM) à Grenoble pour l'Agrégation et au lycée Edouard Herriot à Voiron pour le Capes.

Attention cependant, la première journée pour la préparation au Capes interne est le 14 septembre 2016 à Canopé puis au lycée Mounier à Grenoble (inscription à la formation et premiers conseils pour le dossier de Raep).

Les plannings des deux formations sont consultables sur le site de la DAAF. Remises à niveau scientifiques et pédagogiques se succèdent ainsi que des séances d'entraînement aux épreuves écrites (agrégation) ou pour la constitution du dossier de Raep.

Les candidats aux concours inscrits à la préparation s'organisent généralement très bien pour co-voiturer à partir de toutes les directions de l'académie. N'hésitez pas à contacter Catherine Chovet catherine.chovet@ac-grenoble.fr pour en savoir plus.

Les inscriptions au concours

<http://www.devenirensignant.gouv.fr/pid33963/se-reperer-dans-les-concours.html>

Les inscriptions aux concours internes seront enregistrées **du jeudi 8 septembre 2016, à partir de 12 heures, au jeudi 13 octobre 2016 avant 17 heures**, heure de Paris.

Il est vivement recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

Attention : après validation de l'inscription ou de la modification, les candidats doivent imprimer ou enregistrer le récapitulatif en pdf de leur inscription sur lequel **leur numéro d'inscription** est mentionné. Ce numéro permet aux candidats d'accéder à leur dossier pour le vérifier et le modifier, si nécessaire ;

Les candidats à un concours interne ou à un recrutement réservé dont l'épreuve d'admissibilité ou d'admission repose sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) doivent également **imprimer et enregistrer le document revêtu d'un code barre** qui devra obligatoirement être utilisé comme page de couverture de leur dossier de RAEP. Aucun duplicata ne sera délivré ultérieurement par les services académiques d'inscription.

Les concours

Toutes les informations officielles se trouvent sur le site ministériel dédié aux concours :

<http://www.devenirensignant.gouv.fr/pid33963/se-reperer-dans-les-concours.html>

Plus précisément pour l'agrégation :

<http://www.devenirensignant.gouv.fr/cid98752/les-epreuves-de-l-agregation-interne-et-du-caerpa-section-sciences-de-la-vie-sciences-de-la-terre-et-de-l-univers.html>

Plus précisément pour le Capes :

<http://www.devenirensignant.gouv.fr/cid98519/les-epreuves-du-capes-interne-et-du-caer-capes-section-sciences-de-la-vie-et-de-la-terre.html>

Vous y trouverez la nature des épreuves, le calendrier, les programmes ...

Bref rappel des modalités

CAPES :

L'admissibilité se fait sur la base du dossier de Raep, l'admission est une épreuve orale.

Attention ! Le dossier de Raep devra être adressé au plus tard le **mercredi 30 novembre 2016** avant minuit.

AGREGATION :

*L'admissibilité : Une épreuve écrite avec composition à partir d'un dossier fourni au candidat et une épreuve écrite scientifique à partir d'une question de synthèse : probablement les **jeudi 26 et vendredi 27 janvier 2017**.*

L'admission : deux épreuves orales professionnelles.

Rapports de jury :

<http://www.education.gouv.fr/cid4927/sujets-des-epreuves-admissibilite-rapports-des-jurys.html>

La lecture des derniers rapports de jury est une des premières étapes de préparation d'un concours.

Pour obtenir des informations sur les préparations aux concours organisées par la FTLV (modalités d'inscription, procédure de demande de dérogation, dates des formations, renseignements divers) :

<http://www.ac-grenoble.fr/daaf>

Rubrique : Préparations aux concours.

Vous pouvez également consulter Catherine Chovet : catherine.chovet@ac-grenoble.fr